



Accusé de réception en préfecture  
001-200063121-20221024-D2022\_37-DE  
Date de télétransmission : 26/10/2022  
Date de réception préfecture : 26/10/2022

Auteur : Philip LALLEMENT : Maire

Mis en ligne le 26/10/2022

Département de l'Ain  
Téléphone : 04 79 81 70 18  
Télécopie : 04 79 81 73 64  
E-mail : [mairie@chazey-bons.fr](mailto:mairie@chazey-bons.fr)

<b>Nombre de Conseillers</b>
en exercice : 16
présents : 12
votants : 15

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-quatre octobre à 19 heures, le Conseil municipal de la commune de CHAZEY-BONS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Philip LALLEMENT, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 18/10/2022.

Etaient Présents :

Bruno FORT - Sophie GROS - Emile PERRAUD - Cécile MICHAUD - Christian COCHET, adjoints.  
Annabelle LEANDRO - Patricia JANTET - Thierry LEGER - Francisco MARTINEZ, Bernard MICHAUD, Marie DICORATO, conseillers municipaux.

Absents excusés : David COUNORD.

Pouvoirs : Julio CASTANEDA à Christian COCHET - Christine LECHON à Sophie GROS - Frédérique MOISSET à Emile PERRAUD.

Secrétaire de séance : Cécile MICHAUD.

<b>D_2022_37</b> Décision modificative n°2 sur le Budget Général Modification exercice 2020 (Amendes de Police)
--

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 1332 en investissement : Amendes de Police		30 000 €
<b>Total du D 041 : opérations patrimoniales</b>		<b>30 000 €</b>
R 1342 : Amendes de Police		30 000 €
<b>Total du R 041 : opérations patrimoniales</b>		<b>30 000 €</b>

**Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

Adopte la décision modificative comme présentée par M. le Maire.

Ainsi fait et délibéré à CHAZEY-BONS, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
Philip LALLEMENT

